



Un syndicat d'action et pas de salon

CT  
du 12/05/2021

### Votes de la CGT:

- 01-Convention de mutualisation C2021-049 entre le département du Rhône et le SDMIS 2022-2024. (Pour à l'unanimité)

Il s'agit du renouvellement de plusieurs conventions conclues entre le Département du Rhône et le SDMIS pour la gestion mutualisée d'un certain nombre de moyens pour la période 2022-2024.

- 02-Dispositifs conventionnels entre le SDMIS et le CDG 69. (Pour à l'unanimité)

Propose une convention regroupant **l'adhésion** aux missions d'inspection et de médecine prenant effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable, **l'adhésion** au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de deux ans renouvelable et la prolongation pour l'année 2022 de l'adhésion au socle commun de compétences du CDG 69.

La CGT SDMIS approuve l'accès des agents aux deux plateformes extérieurs dans le cadres des signalements d'actes de violence, de harcèlement et discriminations.





Un syndicat d'action et pas de salon

CT  
du 12/05/2021

### Votes de la CGT:

- 03-Mise en place du forfait mobilités durables. (**Pour** à l'unanimité)

Il s'agit de l'octroi d'un forfait mobilités durables selon les termes prévus par le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 pour la fonction publique territoriale d'un **montant forfaitaire annuel de 200 €** pour les agents effectuant au moins 100 jours de trajets domicile-travail à vélo ou en covoiturage.

La CGT SDMIS se réjouit de voir à l'ordre du jour le point sur l'octroi d'une prime écomobilité durable.

C'est une demande ancienne que porte la CGT depuis 2015 dans le cadre de la transition énergétique et écologique et qui a perduré à travers nos courriers tout au long de l'année 2020 et notamment lors de la sortie du décret du 9 décembre 2020.

Après de multiples relances au cours de l'année 2021, nous avons eu le plaisir de constater que ce point a été rajouté à l'ordre du jour du conseil d'administration du 17 décembre.





Un syndicat d'action et pas de salon

CT  
du 12/05/2021

### Votes de la CGT:

- 04-Evolution des dispositions relatives au télétravail et au travail sur site distants au SDMIS. (Pour, abstention de SPA -CFTC)

La proposition du SDMIS est la suivante :

- 3 jours de présence obligatoires par semaine
- régime à 100% : 2 jours de TT
- 80% - 90% et semaine à 4 jours : 1 jours

La CGT a mentionné un manque d'équité de traitement entre les agents.  
Le débat entre notre syndicat et la hiérarchie a conduit le DDMIS a revenir sur les propositions.

Afin de garantir l'égalité de traitement entre les agents, le DDMIS valide les propositions suivantes :

- 3 jours de présence obligatoires par semaine
  - régime à 100% : 2 jours de TT
  - régime à 90% : 1.5 jours de TT
  - régime à 80% et semaine à 4 jour : 1 jour de TT





Un syndicat d'action et pas de salon

CT  
du 12/05/2021

### Votes de la CGT:

- 05- Elections des représentants du personnel à la CATSIS.  
(Pour, abstention de SUD)

Par jugements du 26 octobre 2021, le tribunal administratif de Lyon a annulé les élections pour la désignation des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers (collège C) et des représentants des personnels administratifs, techniques et spécialisés (collège E) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) du SDMIS, qui se sont déroulées du 9 au 16 octobre 2020.

Il s'agissait d'approuver la proposition de recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrage.

La CGT SDMIS demande que soit également élaboré un « **protocole d'accord préélectoral** » garantissant l'éthique que devront adopter les candidats et éviter tout type de harcèlements et de mauvaises pratiques comme constatées lors des précédentes.

